

dans le court espace de 17 ans, les revenus ordinaires des provinces se sont accrus de 270 p.c. en même temps que leurs dépenses ordinaires augmentaient de 273 p.c.

Parmi toutes les provinces, c'est l'Ontario qui en 1933 avait les plus fortes recettes, soit \$67,800,543, le Québec et la Colombie Britannique venant ensuite avec \$33,324,760 et \$22,333,115 respectivement. Quant aux dépenses globales effectuées au cours de la même année, c'est encore l'Ontario qui est à la tête, avec \$67,325,117; le Québec se classe deuxième avec \$40,165,668 et la Colombie Britannique troisième avec \$26,169,492. En ce qui concerne les recettes per capita de la population, la Colombie Britannique est première (\$32.77) et Québec dernier (\$11.22). Les statistiques se rapportant aux recettes et déboursés de 1933 figurent dans les tableaux 27 et 28; pour l'accroissement absolu et per capita des recettes et dépenses ordinaires, voir les tableaux 29 et 30.

**Accroissement de la taxation provinciale.**—Autrefois, les subsides du gouvernement fédéral, s'ajoutant aux revenus que les provinces tiraient de leurs ressources naturelles et aux émoluments perçus pour certains services rendus aux citoyens, couvraient à peu près la totalité de leurs dépenses, supprimant dans la plupart des provinces la nécessité de toute taxation; mais cet état de choses s'est complètement transformé depuis le commencement du siècle, en raison de l'essor pris par les attributions gouvernementales. Malheureusement on ne possède pas les chiffres de la taxation provinciale antérieurement à 1916, mais les analyses effectuées par le Bureau Fédéral de la Statistique révèlent qu'en 1916 la taxation provinciale n'était que de \$12,521,816; tandis qu'en 1933, c'est-à-dire 17 ans après, elle se chiffrait par plus de six fois autant, soit \$74,323,467 sans comprendre les bénéfices découlant de la vente des spiritueux, des permis, etc.

La vulgarisation de l'automobile, tant pour les affaires que pour les loisirs, est clairement indiquée par les recettes croissantes découlant des permis accordés par les gouvernements provinciaux. En 1921, les recettes globales provenant de cette source se chiffrent, pour toutes les provinces, par \$7,857,751, pour atteindre \$9,290,900 en 1922, \$13,020,607 en 1925, \$15,822,339 en 1927 et \$21,735,827 en 1929, pour baisser toutefois à \$20,321,307 en 1930 et \$19,952,575 en 1931 et monter à \$20,050,667 en 1933.

Le gonflement du revenu de la taxe de la gazoline est une autre marque de la vulgarisation de l'automobile. En 1923, le Manitoba et l'Alberta étaient les deux seules provinces montant des revenus de cette source, le total étant de \$280,404. En 1924, cinq provinces: l'Île du Prince-Édouard, le Québec, le Manitoba, l'Alberta et la Colombie Britannique ont prélevé en taxes sur la gasoline la somme de \$559,543, tandis qu'en 1925 les mêmes provinces, plus l'Ontario, ont encaissé \$3,521,388. En 1926, toutes les provinces, excepté la Saskatchewan, ont reçu en taxe de gazoline, la somme de \$6,104,716; en 1927, \$7,615,907 et en 1928, \$9,151,735; en 1929 la même taxe rapportait pour toutes les provinces un total de \$17,237,017; en 1930, \$20,956,590; en 1931, \$23,850,067; et en 1933, \$25,931,480.

Les revenus provinciaux provenant de la vente des liqueurs ont considérablement augmenté de 1925 à 1930 pour décliner ensuite jusqu'en 1933. L'étatisation du commerce des liqueurs dans toutes les provinces, sauf l'Île du Prince-Édouard, a eu pour résultats en profits directs, permis d'achat, de vente, etc., un fort accroissement de revenus provinciaux. De telles sources de revenu n'existaient pas avant l'étatisation du commerce de liqueurs. En 1925, le revenu perçu par toutes les provinces pour leur commerce de liqueurs était de \$8,964,824; \$11,609,392 en 1926; \$16,793,656 en 1927; \$22,755,212 en 1928; \$27,599,687 en 1929; \$33,248,056 en 1930, \$32,128,693 en 1931 et \$16,160,980 en 1933. La méthode de contrôle varie suivant les provinces. Dans la majorité des cas, ce commerce est sous le contrôle